



TE FARE 'UPA RAU – CONSERVATOIRE ARTISTIQUE DE POLYNESIE FRANCAISE

Règlement du stage international des arts traditionnels

« *International workshop of traditional arts* »

PREAMBULE

Le Conservatoire artistique de la Polynésie française – Te Fare 'Upa Rau organise chaque année, deux stages internationaux des arts traditionnels appelés « *International workshop of traditional arts* ».

Ces stages ont lieu durant deux périodes phare du calendrier culturel polynésien : d'une part en juillet, pendant les festivités du Heiva i Tahiti et d'autre part, en novembre pendant le concours du Hura Tapairu.

Seul établissement public du territoire habilité à décerner un diplôme d'études traditionnelles en 'ori tahiti, le Conservatoire propose ces stages aux danseurs et danseuses étrangère.s qui souhaitent consolider leur apprentissage auprès de professeurs qualifiés.

A l'issue du stage, un certificat de participation sera délivré aux stagiaires, attestant de leur niveau (levels) et de leur mention (passable, assez bien, bien, très bien). Il est important de noter que ces certificats n'ont pas la valeur d'un diplôme.

L'inscription au stage international vaut acceptation individuelle du règlement et de la captation sonore et visuelle de l'évènement.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Article 1. L'inscription au stage international est ouverte à tout danseur ou toute danseuse de 'ori tahiti résidant à l'étranger. Une bonne connaissance des pas de bases est requise pour participer au stage, ainsi que la pratique du 'ori tahiti dans une école de danse.

Article 2. L'inscription au stage international est adressée par un formulaire d'inscription dûment complété, à la direction du Conservatoire artistique de Polynésie française, au plus tard une semaine avant le début du stage. Il est également demandé aux stagiaires de fournir un certificat médical attestant de leur aptitude physique.

Article 3. Le prix de l'inscription au stage international est de 40 000 FCFP par personne. Cela équivaut environ à 365 US \$ ou 334 euros (ces indications sont susceptibles de varier en fonction du taux de change). Les stagiaires doivent s'acquitter de leurs droits d'inscription dès leur arrivée sur le territoire polynésien, par divers moyens auprès de la Comptabilité du Conservatoire :

- Espèces (monnaie locale uniquement)
- Virement bancaire (RIB sur demande à l'adresse conservatoire@conservatoire.pf)



REGLEMENT DU STAGE INTERNATIONAL

Article 4. Le stage international propose 6 niveaux (*levels*) qui correspondent au nombre de participations au stage et de réussite à l'examen correspondant. La difficulté des chorégraphies augmente en fonction du niveau comme suit :

<u>Niveaux débutants</u>	Level 1 (Introduction 1)
	Level 2 (Introduction 2)
<u>Niveaux intermédiaires</u>	Level 3 (Intermédiaire 1)
	Level 4 (Intermédiaire 2)
<u>Niveaux avancés</u>	Level 5 (Avancé 1)
	Level 6 (Avancé 2)

Les stagiaires commencent toutes et tous par le niveau 1. L'ouverture d'un niveau requiert à minima l'inscription de 5 stagiaires.

Article 5. L'âge minimum pour participer au stage international des arts traditionnels du Conservatoire est de 16 ans. L'âge maximum est fixé à 60 ans, sous réserve d'une bonne condition physique.

Article 6. La tenue vestimentaire exigée lors des cours est la suivante : un débardeur et un paréo à hauteur des genoux (sans motifs). Il est conseillé d'apporter une serviette et une bouteille d'eau. Les chaussures doivent être retirées avant d'entrer en salle et les chaussettes sont tolérées, si besoin .

Article 7. Les stagiaires sont sous la responsabilité de Mme. Vanina EHU, responsable pédagogique des arts traditionnels, durant toute la durée du stage international. Celle-ci donne les instructions et assure la discipline lors des cours de '*ori tahiti*'. Elle est assistée par les professeur.e.s du Conservatoire.

Article 8. Le Conservatoire artistique de la Polynésie française décline toute responsabilité en cas de vols d'effets personnels durant le stage. Nous encourageons les stagiaires à ne pas emmener d'objets de valeur sur le site. Les téléphones portables doivent être éteints durant le stage.

Article 9. Il est possible pour les stagiaires de prendre des photos durant le stage, à condition que cela ne perturbe pas le cours et respecte le droit à l'image des autres stagiaires. En revanche, les vidéos ne sont pas permises pendant les cours.

Article 10. Les photographies réalisées par les photographes partenaires du Conservatoire pourront être transmises aux stagiaires à l'issue du stage. Toute demande pourra être destinée à l'adresse internationalworkshop@conservatoire.pf.

Article 11. La consommation d'alcool ou de drogues est formellement prohibée dans l'enceinte de l'établissement et constitue un motif d'exclusion du stage.



Article 12. Le stage se compose de l'enseignement intensif de trois disciplines : la danse traditionnelle (*'ori tahiti*), les percussions traditionnelles et le chant polyphonique polynésien (*hīmene*). Le programme définitif vous sera transmis par email deux semaines avant le début du stage.

Article 13. Concernant l'évaluation des stagiaires à l'issue du stage, le code vestimentaire suivant devra être respecté :

- Level 1 : Haut blanc et paréo blanc
- Level 2 : Haut jaune et paréo jaune
- Level 3 : Haut orange et paréo orange
- Level 4 : Haut vert clair et paréo vert clair
- Level 5 : Haut noir et paréo noir
- Level 6 : Haut rouge et paréo rouge (programme imposé) + haut et paréo unis (couleur au choix, qui doit être la même pour le haut et le paréo).

Les paréos doivent être en coton et être à longueur de genoux. Les stagiaires porteront également des couronnes de fleurs ou de végétaux locaux. Les bijoux devront être retirés durant la prestation.

Pour plus de détails, nous vous prions de vous référer à la documentation annexe concernant le code vestimentaire exigé durant l'évaluation.

Article 14. L'examen final de chaque stagiaire implique un passage individuel (ou par groupe de 2 ou 3) devant un jury composé de professionnels du *'ori tahiti*. Les stagiaires exécuteront la chorégraphie apprise durant le stage, tout en démontrant leurs aptitudes d'interprétation.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- | | |
|-----------------------------|---------------------------|
| - Exécution des pas de base | - Utilisation de l'espace |
| - Exécution de la gestuelle | - Expression scénique |
| - Respect du rythme | - Interprétation |

Article 15. L'évaluation finale des stagiaires du niveau 6 (level 6) se compose de deux examens :

1) Une chorégraphie imposée

Il s'agit de la chorégraphie apprise durant le stage avec le professeur dédié au niveau 6.

2) Une création personnelle

Le Conservatoire artistique de la Polynésie française vous enverra un enregistrement d'environ 3 minutes par email, 6 semaines avant le début du stage.

Il vous sera demandé de composer un texte court (environ 10 à 20 lignes) en langue tahitienne et d'imaginer une chorégraphie sur la musique envoyée. Vous pouvez être assisté pour la traduction du texte, qui constituera le fil rouge de votre prestation et devra transparaître dans votre danse.

La moyenne de deux examens doit être supérieure à 14/20 pour valider le niveau 6.

L'obtention d'une moyenne de 18/20 donne droit à la délivrance du prix spécial du jury appelé le « Prix Louise Kimitete ».



Article 16. La notation des stagiaires s'effectue comme suit :

Points	Mention	
< 10/20	Redoublement dans le niveau correspondant	
10/20 < 12/20	Passable	Passage dans le niveau supérieur
12/20 < 14/20	Assez bien	
14/20 < 16/20	Bien	
16/20 < 18/20	Très bien	
> 18/20	Excellent	

Article 17. La participation des stagiaires aux cours et à l'évaluation finale sera sanctionnée par la délivrance d'un certificat de participation du Conservatoire. Ce certificat atteste du niveau et de la mention de chaque stagiaire, après délibération du jury. Celui-ci n'a toutefois pas la valeur d'un diplôme d'études traditionnelles du Conservatoire.

Le Directeur

Fabien MARA DINARD

* * * *

Le présent règlement intérieur a été notifié à chaque stagiaire qui en a pris connaissance et a accepté les termes et conditions du stage international des arts traditionnels du Conservatoire.

- Nom de famille : _____
- Prénom(s) : _____
- Date : _____

Signature du stagiaire :

Règlement du stage international des arts traditionnels



ANNEXE AU REGLEMENT DU STAGE INTERNATIONAL

Juillet 2025

Afin d'accompagner le développement des arts traditionnels polynésiens dans le monde, le règlement intérieur du Conservatoire artistique de la Polynésie française (C.A.P.F.) TE FARE 'UPA RAU évolue.

De nouvelles opportunités sont désormais ouvertes aux pratiquants, concernant notamment l'âge d'accès aux stages et les disciplines ouvertes.

- **Les stages internationaux du C.A.P.F. sont désormais ouverts aux musiciens** pratiquant les percussions, le 'ukulele et la guitare traditionnelle. Le tarif d'une semaine de stage ne change pas, et reste de 40.000 XPF ; les inscriptions sont validées à partir d'un nombre de musiciens supérieur ou égal à cinq stagiaires.
- **Les stages internationaux du C.A.P.F. sont désormais ouverts aux enfants à partir de l'âge de cinq ans.** Ces stages proposeront une pratique du 'ori tahiti, des percussions et des himene adaptée. Ces stages peuvent être ouverts à partir d'un nombre d'enfants inscrits supérieur ou égal à Cinq. Le tarif d'une semaine de stage ne change pas, et reste de 40.000 XPF.

Ces nouveautés seront mises en vigueur à l'occasion de la tenue du XXVIIIème stage international de novembre 2025.

La direction